

Décision de l'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Infrastructures et Bâtiments Aéroport de Fès Saïss

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Infrastructures et Bâtiments** au sein de l'**Aéroport de Fès Saïss**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Assurer la gestion technique et administrative de toutes les infrastructures et bâtiments de l'aéroport ;
- Assurer le bon maintien des installations des infrastructures et bâtiments ;
- Respecter les exigences et engagements en matière du processus de certification des aérodromes et participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité.

2 Activités principales :

2.1 Activités « techniques » :

- Contrôler la bonne exécution des travaux au niveau des infrastructures et des bâtiments ;
- Assurer le suivi des travaux de maintenance ;
- Contrôler l'application des procédures et l'exécution des plannings de maintenance et entretien ;
- Veiller à l'inspection des aires de mouvement selon les procédures en vigueur ;
- Etablir et valider les cahiers de charges et études techniques des offres ;
- Assurer le suivi des marchés d'entretien et travaux neufs ;
- Rendre compte à la direction de l'état d'avancement des projets en cours ;
- Participer au bon maintien du Système de Management Intégré ;
- Veiller à l'application des procédures en vigueur liées à l'entité ;
- Traiter tout dossier confié par la hiérarchie en relation avec les missions de l'entité.



Handwritten signature and initials in blue ink.

2.2 Volet « sécurité aéroportuaire » :

- Appliquer les procédures d'évaluation et d'atténuation des risques concernant l'entité ;
- S'assurer que le personnel sous leur autorité ait suivi les formations adéquates ;
- Faire remonter au responsable toute information pertinente nécessaire à l'accomplissement de ses tâches ;
- Mettre en œuvre les actions préventives et correctives relevant de l'entité ;
- Calculer les indicateurs et les communiquer au responsable SGS ;
- Analyser les résultats des indicateurs ;
- Participer aux différents comités sécurité.

2.3 Volet « administratif » :

- Veiller au classement et à l'archivage des documents de l'entité ;
- Assurer la logistique nécessaire pour la bonne marche de l'entité ;
- Elaborer le rapport d'activités de son entité ;
- Assurer un reporting périodique, précis, clair, concis et précis sur le déroulement de l'activité et sur chaque événement marquant ;
- Etablir les tableaux de service du personnel et assurer la continuité du service (Personnel technique) ;
- Assurer la gestion administrative relevant de son périmètre d'action ;
- Etablir et diffuser les notes de service ;
- Elaborer et approuver les bons d'approvisionnement, demandes de travaux et consultations ;
- Certifier les factures de fournitures et de prestations de service.

2.4 Volet « Qualité, Sécurité et Environnement » :

- Relever les anomalies et faire le suivi des actions préventives et correctives ;
- Veiller au respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect de la politique qualité et environnementale ;
- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

2.5 Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.
- Assurer la gestion des équipes sous sa responsabilité :
 - Définir les besoins en matière d'effectifs et de compétences ;
 - Evaluer la performance et les compétences au niveau qualitatif et quantitatif.

2.6 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;



- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	BAC + 3 ans au minimum en génie civil ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans dans le domaine des Bâtiments et/ou Infrastructures

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à **appel_candidature@onda.ma** (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **03 Mars 2025** au **17 Mars 2025** date de rigueur. *AK K*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

